

Film «Un été tous ensemble» - Jade Productions - Soutien financier et logistique au tournage à Besançon

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : La Société Jade Productions a décidé de s'engager avec France 2, qui a participé à tous les choix artistiques initiaux et aux coûts d'écriture, dans la production d'une fiction long métrage ayant pour cadre Besançon et pour trame la grève historique des usines LIP en 1973.

Les caractéristiques de ce long métrage de fiction sont les suivantes :

Titre du film : «Un été tous ensemble» (ex «L'épopée des Lip»)

Réalisateur : Dominique Ladoge

Scénario : sous la direction de Jean Vautrin

Durée : 1x100 minutes

Version originale : française

Date de tournage : 14 septembre 2009

Lieux de tournage : Besançon et environs

Date de remise de la copie O ou du Master : fin mars 2010

Support : Super 16 mm ou HD.

La réalisation d'un tel film représente des retombées particulièrement intéressantes pour la Ville :

- retombées économiques directes liées au tournage sur place, présence des équipes de tournage et emplois de techniciens et comédiens régionaux,

- retombées médiatiques en terme de notoriété et d'image pour la Ville. En effet, si l'épopée des LIP représente une page importante de l'histoire de Besançon, nombreux sont les Français qui s'y reconnaissent. La diffusion d'un long métrage en prime time sur France 2 représente un potentiel de plusieurs millions de téléspectateurs sans compter les opérations de communication pouvant être organisées à l'occasion de toutes les étapes de fabrication du film qui seront autant d'occasion d'inciter les médias à s'intéresser à Besançon.

Au regard de ces intérêts pour la Ville de Besançon, il est proposé que la Ville de Besançon apporte son soutien à cette production à la même hauteur que celui de la Région de Franche-Comté.

Cette aide se décomposerait en une aide financière de 50 000 € et une aide logistique à hauteur de 50 000 € sachant que l'aide financière se répartirait pour partie sur le budget 2009 et pour partie sur 2010.

En contrepartie, la société a décidé de rejeter toutes les propositions de tournage ailleurs. Elle a d'ailleurs souhaité utiliser les décors urbains de la ville et tourner pratiquement tout le film dans Besançon et dans sa région.

En cas d'accord, le montant de l'aide sera imputé au chapitre 011.023/6042 CS 300 selon la répartition suivante :

- 30 000 € sur l'exercice 2009,
- 20 000 € sur l'exercice 2010.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à approuver le principe de ce partenariat et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir.

«**M. Edouard SASSARD** : Une petite remarque concernant la subvention de 50 000 € pour ce film-là. Je voudrais quand même dire que l'histoire des LIP est importante dans la mémoire de nous tous. J'ai déjà travaillé aussi sur le sujet d'utopie, etc. des choses hyper intéressantes mais c'est maintenant une page qui est tournée. Il y a des entreprises installées là-bas, j'y ai mon local, je bénéficie d'ailleurs, je ne sais pas si c'est une conséquence directe de la ZRU, Zone de Réhabilitation Urbaine. Il y a des entreprises pour qui cela paraît un petit peu loin et qui trouvent dommageable qu'on revienne sans cesse sur cette vision de Besançon au niveau de l'économie. Il y a bien d'autres choses à montrer, dont justement ces économies-là, Boutique de Gestion qui essaie de reconstruire des choses à l'intérieur et nous on votera contre même si ça apporte de l'activité en plus. On a discuté de cela en commission. Je pense que maintenant il faut arriver à regarder devant et proposer autre chose aux chefs d'entreprise. Il y a la population bisontine mais aussi l'ensemble de la France pour laquelle il faudrait améliorer la visibilité de Besançon.

M. LE MAIRE : Je crois, Monsieur SASSARD, que ça permettra aussi de montrer ce que peut être une action exemplaire, pas dans le film mais quand on en parlera, une action exemplaire d'une collectivité territoriale comme la Ville de Besançon avec un organisme consulaire comme la Chambre de Commerce qui a permis de recréer là-bas plus d'emplois qu'il n'y en avait à l'époque, ce qui n'est quand même pas rien, il y a je crois 1 300 emplois sur ce site. On s'est posé la question comme certains se sont posés la question lorsque le film les Chtis est sorti en disant est-ce qu'il sera bénéfique au Nord ou pas ? J'ai le sentiment que ça a plutôt été un succès et je crois que là c'est quelque chose qui servira. Le scénariste, excusez-moi du peu, c'est Jean VAUTRIN, prix Goncourt ; ce film, à mon avis, va avoir de l'allure puisque parmi les acteurs pressentis on parle, entre autres de Charles AZNAVOUR et d'autres acteurs de cet acabit, donc je pense que c'est un projet qui effectivement peut être intéressant. Cela dit il faut, vous avez raison, voir au-delà mais surtout il ne faut jamais vouloir oublier son histoire et cela fait partie de l'histoire de Besançon.

M. Jean ROSSELOT : Je voulais dire ce que j'ai souvent dit, je n'arrive pas à comprendre comment on peut commémorer le plus grand Waterloo économique de l'histoire contemporaine de Besançon, je n'arrive pas à comprendre cela. On a joué Germinal d'Emile ZOLA, les employés, les patrons, finalement le plus bel emblème de l'industrie a disparu, on est content. On aurait pu reconstruire, ce que vous avez dit, mais en gardant LIP, ce qu'ont fait les Suisses d'ailleurs. On a déjà financé un film que j'ai été voir et qui, franchement, démontre la pusillanimité des acteurs économiques, j'espère que vous l'avez vu aussi, alors je n'arrive pas à comprendre pourquoi on remet ça.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Quand on sait aujourd'hui qu'une émanation de cette entreprise a été constituée par d'anciens salariés, justement parmi ceux dont je parlais tout à l'heure, à savoir des anciens salariés qui ont décidé de recréer LIP Précision Industrie, au lieu de consacrer des montants aussi importants à la commémoration de l'histoire passée, pourquoi ne pas vraiment, si on dispose de cet argent-là, l'injecter dans une structure comme celle-là qui est quand même exemplaire ? Des salariés qui, menacés justement par le chômage, ont décidé de créer une entreprise, de créer de l'emploi. Voilà aussi une vision du développement économique de notre ville.

M. LE MAIRE : Je les connais bien, si nous parlons des mêmes, et la Ville a toujours été à leurs côtés par le passé me semble-t-il.

M. Emmanuel DUMONT : Brièvement pour dire qu'en fait c'est un budget de 2 400 000 €, que la production aurait lieu sans la Ville, ça se ferait peut-être en Roumanie ou ailleurs comme c'est le cas pour les tournages des 100 minutes qui sont diffusés sur les grandes chaînes. Là c'est le choix de voir le tournage se faire ici, 23 jours sur 25 se ferait à Besançon, l'économie locale en récupérerait 600 à 800 000 €, ce n'est pas rien et LIP c'est l'histoire de Besançon aussi. C'est une coproduction qui concerne 23 pays de l'Union Européenne, on ne peut pas s'en désintéresser.

M. Frank MONNEUR : Comme le disait Emmanuel, c'est l'histoire de Besançon, c'est une histoire sociale et cette histoire sociale on ne peut pas la gommer. Dans ce cas-là, autant ne pas parler de ce qui s'est passé comme le disait effectivement Jean ROSSELOT au temps de Germinal. Eh bien si ! l'histoire ça sert à cela, on en parle. Et puis je rappellerai quand même que l'intérêt aussi de ce qui a déjà été fait, je ne sais pas si Jean ROSSELOT faisait allusion «aux yeux rouges», c'est d'écouter les ouvriers et les

ouvrières qui rapportent un peu leur témoignage de ce qu'ils ont vécu, de ce drame qu'ils ont vécu en tant qu'êtres humains car ils étaient attachés à leur entreprise également. Et la différence entre nous et vous sans doute, c'est qu'on s'intéresse à l'histoire des hommes quelle qu'elle soit et surtout à l'histoire sociale.

M. Pascal BONNET : Nous qui ne nous intéressons absolument pas à l'histoire des hommes et à l'histoire de Besançon, nous suggérons qu'il serait intéressant aussi de soutenir des films sur l'histoire horlogère dans ses aspects positifs quand l'horlogerie allait bien.

M. LE MAIRE : On n'est pas du tout opposé à cela, l'un n'empêche pas l'autre».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre du groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 6 mars 2009.